



Vous prévoyez des travaux avant l'ouverture de votre établissement ou des travaux de rénovation ? Préparez votre dossier de déclaration d'établissement recevant du public (ERP)

LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DE VOTRE DOSSIER

- Un **plan de situation** (type Google maps)
- Un **plan cadastral** (disponible sur www.cadastre.gouv.fr)
- Un **plan du local coté avec aménagement intérieur** (implantation du mobilier, sens d'ouverture des portes)
- Une **photographie de la façade avec largeur de la porte** et si présence de marche(s), hauteur de marche(s) + largeur + dévers du trottoir
- Une **photographie de la façade de l'immeuble** (toute hauteur si plusieurs niveaux)
- Formulaire Cerfa 13824*04** dûment complété

Une fois ces documents réunis, vous pouvez **prendre rendez-vous** avec le
Service Sécurité et Accessibilité au **03 26 77 73 22**

